



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Timor Oriental

Question écrite n° 98605

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Timor-Oriental. Si une crise politique s'ajoutait aux violences actuelles, les conditions seraient alors réunies pour l'éclosion d'une guerre civile. Les effectifs australiens continuent de débarquer à Dili. Ils devront à terme totaliser 1 300 hommes et on attend aussi l'arrivée de 120 gendarmes portugais, de 209 militaires et policiers malaisiens et de 130 éléments de l'armée néo-zélandaise. Ces effectifs étrangers rassembleront donc près de 1 800 hommes, tandis que l'armée nationale du Timor-Oriental est composée d'à peine 1 500 soldats. Le gouvernement timorais a donné l'ordre à ses militaires de rejoindre leurs casernes, pour être progressivement remplacés par les soldats australiens. Il s'agit de la plus grave crise que connaît ce jeune pays, indépendant depuis à peine quatre ans. Les militaires australiens étaient déjà intervenus en 1999 pour rétablir l'ordre et la sécurité suite aux massacres commis par des milices soutenues par les soldats indonésiens et qui avaient provoqué environ 1 400 morts dans l'ancienne colonie portugaise. L'actuelle vague de violence a obligé plusieurs gouvernements étrangers à rapatrier leurs ressortissants. Les Nations unies ont aussi décidé de retirer leurs fonctionnaires en poste à Dili. En conséquence il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Le licenciement de 600 soldats, soit la moitié des effectifs militaires du Timor-Oriental, par le Premier ministre, M. Mari Alkatiri, au mois d'avril 2006, a provoqué des émeutes dans la capitale de ce pays. Les soldats révoqués ont invoqué la discrimination ethnique à leur égard et ont demandé la démission du chef du gouvernement. Devant l'incapacité du gouvernement à rétablir l'ordre, le président, M. Xanana Gusmao, a fait appel à l'aide de la communauté internationale. 2 200 soldats (1 800 Australiens, 200 Néo-Zélandais, 209 Malaisiens et 120 gendarmes portugais) ont été déployés dans la capitale. Cette intervention a été soutenue par une déclaration présidentielle du conseil de sécurité des Nations unies. Au 1er juillet est venu s'ajouter aux forces déployées un contingent de 205 policiers malaisiens supplémentaires. Alors que le Timor-Oriental célébrait les quatre ans de son existence, proclamée le 20 mai 2002, des dissensions se sont fait jour au sein du gouvernement, avivant la rivalité entre le Président et son Premier ministre et contraignant ce dernier à démissionner le 26 juin 2006. Afin de maintenir la cohésion du pays et de lui assurer une stabilité politique, le Président a nommé le Prix Nobel de la Paix et ancien ministre des affaires étrangères, José Ramos Horta, au poste de Premier ministre. Le mandat du bureau des Nations unies au Timor-Oriental (BUNUTIL) arrivera à échéance le 20 août 2006. Il est important pour l'avenir et la stabilité du pays que la nouvelle mission des Nations unies qui lui succédera dispose d'un mandat et de moyens renforcés en matière de médiation politique, mais aussi de police, de justice, de droits de l'homme et de soutien aux institutions. L'appui à l'organisation des élections de 2007 devrait constituer à cet égard une des missions principales des Nations unies. Le secrétaire général fera prochainement des propositions au conseil de sécurité, que la France étudiera avec beaucoup d'attention. Elle continuera à militer au sein du conseil en faveur d'une présence forte et durable des Nations unies pour accompagner la stabilisation et le renforcement des institutions du Timor-Oriental.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98605

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6691

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9002